

Generation carte mutuel'e

Par Hennerestnul, le 28/12/2023 à 16:03

Bonjour je suis affiliée à travers mon employeur à la mutuelle Henner en 2023. Je viens de regarder en ligne et de els appeler, malgré mes cotisation / affiliation (tout en règle) ils refusent de me générer une carte de mutuelle tiers payant pour 2023 sous prétexte que l'on est en fin d'année. Pourtant les cotisations ne changent pas (en fin d'année ou autre). Est ce legal de leur part ?

si illégal, que faire ? Je pense que cela est pour éviter des frais en fin d'année de leur part / cela me semble abusif.

merci d'avance

Par Visiteur, le 28/12/2023 à 16:17

Bonjour,

Vous devez avoir déjà reçu la carte pour 2024. Pourquoi avez-vous besoin de celle de 2023 ?

Par Marck.ESP, le 28/12/2023 à 16:19

Bonjour

Ils ne veulent pas vous fournir une carte 2023 pour quelques jours, alors qu'ils envoient actuellement les cartes pour 2024.

Vous ont-ils refusé un remboursement?

Par Hennerestnul, le 28/12/2023 à 17:39

Je n'ai jamais eu besoin de ma carte 2023 jusqu'à maintenant et j'en ai besoin pour des soins. Pas de carte 2024 car mon entreprise change de mutuelle

Par Visiteur, le 28/12/2023 à 18:00

Sans carte, vous ne pouvez pas bénéficier du tiers payant. Par contre ceci ne change rien à vos droits à un remboursement.

Vous pouvez aussi différer les soins jusqu'à obtenir la carte 2024.

Dernière option : vous faire soigner à l'hôpital.